



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

VENDREDI 5 JUIN 2026 A 19H00

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

A Bonne, le 29 mai 2026

Le Maire,
Denis SERVAGE

